A.C. ACQUISITIONS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 500 883 715

COMPTES ANNUELS 2025

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme

***Charles CHELLY,** président*

Société AC ACQUISITIONS
75016 PARIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)	20 988	12 341	8 647	12 845	4 198-	32.68-
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles				25 000	25 000-	100.00-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	30 000		30 000	298 776	268 776-	89.96-
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	102 805	60 485	42 320	41 392	929	2.24
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	150 045		150 045	5 045	145 000	NS
	Créances rattachées à des participations	309 820		309 820	326 135	16 315-	5.00-
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	561		561	2 498	1 937-	77.55-
	Total de l'actif immobilisé (III)	614 219	72 826	541 393	711 691	170 298-	23.93-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	793 521		793 521	3 997 664	3 204 143-	80.15-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	90 064		90 064	65 039	25 025	38.48
	Charges constatées d'avance	629		629	1 726	1 097-	63.56-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	360 374		360 374	253 148	107 226	42.36
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	115 873		115 873	172 633	56 760-	32.88-
	Total de l'actif circulant (IV)	1 360 461		1 360 461	4 490 210	3 129 750-	69.70-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	1 974 680	72 826	1 901 853	5 201 901	3 300 047-	63.44-

(1) Dont à moins d'un an 310 380
(2) Dont à moins d'un an

Société AC ACQUISITIONS
75016 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 093 598		1 093 598	
	Report à nouveau		1 000 014	1 000 014-	100.00-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	47 414	185 010	137 596-	74.37-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	1 152 012	1 196 024	44 012-	3.68-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	672 713	3 076 502	2 403 790-	78.13-
	Emprunts et dettes financières diverses	5 640	236 303	230 662-	97.61-
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 684	11 712	972	8.30
	Dettes fiscales et sociales	41 643	34 814	6 829	19.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 162	646 546	629 385-	97.35-
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	749 841	4 005 877	3 256 035-	81.28-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	1 901 853	5 201 901	3 300 047-	63.44-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 749 842 2 252 164

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	20 988			20 988
Immobilisations incorporelles				
Droit au bail	25 000		25 000	
Immobilisations corporelles				
Constructions	320 000	30 000	320 000	30 000
Installations générales, agencements, aménagements divers	21 910			21 910
Matériel de transport	9 789			9 789
Matériel de bureau et matériel informatique	919	3 343		4 262
Mobilier	34 554	1 758		36 312
Autres immobilisations corporelles	30 532			30 532
Immobilisations financières				
Participations	5 045	145 000		150 045
Créances rattachées à des participations	326 135	16 315-		309 820
Autres immobilisations financières	2 498	94-	1 843	561
TOTAL	797 371	163 691	346 843	614 219

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	8 143	4 198		12 341
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	21 224	30	21 254	
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 421	1 193		14 614
Matériel de transport	7 419	1 958		9 377
Matériel de bureau et matériel informatique	919	800		1 719
Mobilier	34 554	221		34 775
TOTAL	85 680	8 400	21 254	72 826

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES -

(Art. 832-3)

État des immobilisations réévaluées

	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dont complément de réévaluation	Écart incorporé au capital	Produit de cession transféré en réserve
Immobilisations corporelles				
Constructions	30 000			
Installations générales, agencements, aménagements divers	21 910			
Matériel de transport	9 789			
Matériel de bureau et matériel informatique	4 262			
Mobilier	36 312			
Autres immobilisations corporelles	30 532			
Immobilisations financières				
Participations	150 045			
Créances rattachées à des participations	309 820			
Autres immobilisations financières	561			
TOTAL GENERAL	593 231			

État des amortissements relatifs aux réévaluations

	Amortissement initial	Amortissement complémentaire de réévaluation	Amortissement TOTAL
Immobilisations corporelles			
Constructions	30		
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 193		14 614
Matériel de transport	1 958		9 377
Matériel de bureau et matériel informatique	800		1 719
Mobilier	221		34 775
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	4 202		60 485

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	309 820	309 820	
Autres immobilisations financières	561	561	
Créances de l'actif immobilisé	310 380	310 380	
Taxe sur la valeur ajoutée	797	797	
Débiteurs divers	89 267	89 267	
Créances de l'actif circulant	90 064	90 064	
Charges constatées d'avance	629	629	
TOTAL	401 073	401 073	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	12 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	12 000		

Le 30/04/2026
CHELLY CHARLES PRESIDENT

A.C. ACQUISITIONS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 500 883 715

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1ER JUIN 2026

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Décision proposée par le président et adoptée par l'associé unique

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de 47.414 €, de la façon suivante :

- à titre de dividendes à l'associé unique :	43.732 €
- le solde au poste « Autres Réserves » :	3.682 €

	47.414 €

Le poste « Autres Réserves » est ainsi porté de 1.067.359 € (après distribution de dividendes décidée le 17 février 2026) à 1.071.041 €.

Le dividende brut à attribuer à l'associé unique est ainsi fixé à 437,32 € par action. Il sera mis en paiement par le président, selon les modalités juridiques, sociales et fiscales ci-après :

- Sur le plan juridique, la mise en paiement de ces dividendes interviendra, au choix du président, à compter de ce jour et le 30 septembre 2026 au plus tard, par chèque, virement bancaire ou par inscription au crédit du compte courant de l'associé unique, **en une ou plusieurs échéances selon les disponibilités de la société**.

- Sur le plan social et le plan fiscal, les dividendes bruts versés aux personnes physiques dont le domicile fiscal est situé en France ont fait l'objet, lors de leur mise en paiement, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou « flat tax », de 31,4 % composé d'un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par la société au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

  L'associé unique percevra donc un dividende net de 300 € par action.

  Toutefois, si cela se révèle plus avantageux pour le déclarant, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, ce qui lui permettra de conserver le bénéfice de l'abattement de 40 % qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année, par écrit, lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de la société au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivant leur versement, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % pour les personnes physiques qui y ont intérêt, soit, sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'associé unique prend acte que :

- la totalité du montant brut des revenus présentement distribués est éligible à l'option pour le barème progressif et donc à la réfaction de 40 % ;

- compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 1.082.041 € ;

- les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

  - exercice clos le 31 décembre 2022 : 138.572 €
  - exercice clos le 31 décembre 2023 : 120.000 €
  - exercice clos le 31 décembre 2024 : 91.426 €

[...]

Pour extrait certifié conforme
***Charles CHELLY**, président*

